

Heureux comme un djihadiste en France



Article rédigé par *Causeur*, le 11 novembre 2022

Source [Causeur] : Djihadistes et islamistes de tout poil ont trouvé chez nous un petit coin de paradis. Quasiment inexpulsables grâce aux décisions de la Cour européenne des droits de l’homme – qui invalide jusqu’à leur déchéance de nationalité – ils profitent d’un système qui leur offre le gîte et le couvert.

Le 1er mai 2007, le comité contre la torture de l’ONU prie la France de s’assurer qu’Adel Tebourski (complice de l’assassin du commandant Massoud en Afghanistan), expulsé par Paris, est en sécurité en Tunisie. À partir de cette date, la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) invalide quasi systématiquement les déchéances de nationalité, mais aussi les obligations de quitter le territoire français (OQTF et ITF), ce qui va créer des situations ubuesques.

Kamel Daoudi, Franco-Algérien affilié à Al-Qaïda, soupçonné d’avoir préparé un attentat contre l’ambassade des États-Unis à Paris, arrêté au Royaume-Uni en 2001 alors qu’il avait été naturalisé français quelques mois plus tôt, est déchu de sa nationalité en mai 2002. Le 15 mars 2005, il est condamné à neuf ans de prison et à une ITF. Mais la CEDH s’oppose à sa reconduite en Algérie car il y risquerait des « *traitements dégradants* ». Assigné à résidence à Carmaux (Tarn), il doit prouver qu’il cherche un pays d’accueil. Ne respectant pas les contraintes de l’assignation, il est condamné à un an de prison dont il obtient l’annulation par la cour d’appel de Riom qui le libère. Depuis 2008, en quatorze ans, il a déménagé à huit reprises (en France).

Retrouver l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)

11/11/2022 01:00